

PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU

RÉUNION du 09 avril 2021

Julie SANCTOT / Caroline DEY

PROJET

- Convocation : 05 avril 2021
- Affichage : 05 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bruno LEGER, Maire.

Nombre de membres élus en exercice : 15

Sont présents (12)

Messieurs : LÉGER Bruno, LACAISSÉ Philippe, CHABÉ Daniel, LEROY Dominique, CHARLIER Jean, MONCHATRE Éric, GHELEIN Didier, RAGOT Christophe, ANTONETTI Alexandre et BAGUESSE Loïc.

Mesdames : SANCTOT Julie, ANGER Douce.

Absents excusés : LENGIN Kevin, donne pouvoir à LACAISSÉ Philippe.

DEBRIX Mélanie, donne pouvoir à LEGER Bruno.

HARE Elise, donne pouvoir à CHABÉ Daniel.

Secrétaire de séance : Julie SANCTOT

Ordre du jour

- ✓ **Approbation du compte rendu et procès-verbal du Conseil Municipal du 19/03/2021**
- ✓ **Délibération : approbation du compte de gestion de l'exercice 2020.**
- ✓ **Délibération : budget primitif de l'exercice 2021.**
- ✓ **Délibération : vote des taux d'imposition.**
- ✓ **Délibération : subventions aux Associations.**
- ✓ **Délibération : prise de compétence Mobilité de l'Inter Caux Vexin.**
- ✓ **Informations : choix de l'abri bus – information choix du totem à l'entrée du village – évolution de l'aménagement projet centre bourg.**
- ✓ **Questions diverses.**

Approbation du dernier compte-rendu de réunion :

Sans remarques, le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

✓ **Délibération : approbation du compte de gestion de l'exercice 2020.**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2020**,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les résultats du Compte Administratif 2020.

✓ **Délibération : budget primitif 2021.**

Monsieur le Maire fait présentation du budget communal en précisant qu'il a été construit avec la commission des finances :

Investissement :

Dépenses : 1 774 513.62 €, dont 13 284.77 € de Restes à Réaliser.

Recettes : 1 774 513.62 €

Fonctionnement :

Dépenses : 1 002 147.45 €

Recettes : 1 002 147.45 €

Après présentation du budget, il est procédé au vote.

Le budget est adopté à l'unanimité.

✓ **Délibération : vote des taux d'imposition.**

Monsieur le Maire, après avoir exposé le projet de budget primitif propose de ne pas modifier les taux d'imposition proposés pour l'année 2021, et propose donc de maintenir les taux suivants :

- Taxe foncière bâti : 46.15 %
- Taxe foncière non bâti : 41.88 %

La proposition est acceptée à l'unanimité.

✓ **Délibération : subventions aux associations.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire les subventions aux associations suivantes au budget primitif 2021 :

- 80 € à l'UNCAFN du Haut Cailly (art.6574)
- 250 € à l'Amicale des Anciens (art.6574)
- 100 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers (art.6574)
- 150 € à la Bibliothèque de Cailly (art.6574)
- 250 € aux Comités des fêtes (art.6574)
- 500 € à la Coopérative scolaire (art.6574)
- 400 € à la SSIADPA (art.6574)
- 2200 € pour les activités des enfants (art.6574)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité les montants des subventions énumérées.

✓ **Délibération : prise de la compétence Mobilité par l'Inter Caux Vexin.**

Vu les dispositions du CGCT et notamment celles des articles L5214-1 et suivants et particulièrement de l'article L5214-16 V, dans sa rédaction issue de la loi du 13 août 2004 « Libertés et responsabilités locales »

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions de la loi du 13 août 2004,

Vu les statuts de la communauté de communes et la charte de voirie de la CCICV,

Vu la délibération de la Communauté de communes du 12 Décembre 2017 actant la mise en place de fonds de concours voirie et leur inscription dans les statuts de la CCICV

Considérant que la CCICV s'est vue transférée des compétences au titre notamment de l'article L5214-16-II du CGCT et notamment celle de la voirie,

Considérant que l'article L5214-16-V du CGCT dont la rédaction issue de la loi du 13 août 2004 permet, « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement », le versement d'un fonds de concours entre la communauté de communes et les communes membres,

Considérant que le versement de ces fonds est soumis aux accords concordants du conseil communautaire et des conseils municipaux exprimés à la majorité simple,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de communes Inter-Caux-Vexin en vue de participer au financement du programme voirie 2020, à hauteur de 25% du montant des dépenses HT en fonctionnement et en investissement soit environ :

- **5 500.00 € en investissement pour la Route de l'Epinais**

Informations et questions diverses :

Informations :

- Monsieur Léger fait un point sur les travaux du Centre Village :
 - Trottoirs réalisés
 - Les arbres enlevés seront remplacés
 - L'aménagement de traversées piétons nécessitent des bouts de trottoirs supplémentaires.
 - Des trottoirs supplémentaires seront réalisés au Centre Village
 - Il faut chiffrer l'enrobé supplémentaire.
 - Aménagement de places de parking à côté du presbytère.
- Mobilier urbain à mettre en œuvre :
 - Choix de l'abri bus : après passage au vote, l'abri bus n°3 est retenu.
 - La pose des totems engendrera un déplacement de l'entrée d'agglomération. Il faudra remettre le panneau de limitation de vitesse à 50 kms/h.

Questions diverses :

- Douce ANGER demande si la vaccination contre la COVID a un rapport avec le CCAS. Monsieur Léger répond que ce n'est pas le cas.
- Monsieur RICOUARD a alerté des conseillers sur le fait que le site internet a un mauvais niveau de protection. Il faudra donc se mettre en rapport avec EGAMI afin de savoir ce qu'il en est exactement.
- Il faudra prévoir une réunion pour les réserves incendie ainsi que pour le presbytère.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h15

Prochain Conseil Municipal : Vendredi 21 mai 2021 à 20 h 30 dans la salle des fêtes.